

Les informations complètes sur le produit sont fournies dans les documents précontractuels et contractuels.

De quel type d'assurance s'agit-il?

Cette police d'assurance couvre la perte financière que vous pourriez encourir en raison d'une assistance médicale ou non durant votre voyage.



Qu'est-ce qui est assuré?

- ✓ **Assistance Médicale:** nous organisons et prenons en charge: 1/l'avance des frais d'hospitalisation et les dépenses médicales et frais d'hospitalisation à l'étranger; 2/les urgences dentaires; 3/le transfert/rapatriement en cas de maladie ou blessure; 4/l'envoi de médicaments indisponibles à l'étranger; 5/la visite d'un proche à l'hôpital en cas d'hospitalisation à l'étranger au-delà de 2 jours; 6/la prise en charge d'une personne handicapée ou d'un enfant de moins de 18 ans; 7/la prolongation du voyage dans un hôtel; 8/le rapatriement de corps et les frais funéraires; 9/le retour anticipé des membres de la famille ou compagnons de voyage; 10/la poursuite du voyage; 11/un chauffeur de remplacement; 12/le retour anticipé en cas d'hospitalisation d'un membre de la famille, remplaçant professionnel ou personne en charge de garder votre enfant mineur ou majeur handicapé; 13/ le retour anticipé en cas de décès d'un membre de la famille, remplaçant professionnel ou personne en charge de garder votre enfant mineur ou majeur handicapé; 14/la reconnaissance de corps et les formalités décès.
- ✓ **Assistance non-médicale:** 1/Avant le voyage: informations voyage; 2/Durant le voyage: a)l'avance des frais de caution en cas d'accident de la circulation à l'étranger; b)l'avance des frais de défense en cas d'accident de la circulation à l'étranger; c)le retour anticipé en cas de sinistre au domicile; d)le retour anticipé en cas d'attentat; e)le retour anticipé en cas de catastrophe naturelle; f)la transmission de messages urgents; g)l'avance de fonds en cas de vol, perte ou destruction des documents d'identité ou moyens de paiement; h)les frais de recherche et de secours en mer et en montagne; i)informations santé; 3/Après le voyage: l'assistance au retour au domicile: a)aide-ménagère; b)confort hospitalier.

L'intervention de l'Assureur est limitée aux montants indiqués dans le Tableau des Garanties.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

- * **Concernant l'assistance médicale:** l'envoi de médicaments qui ne sont plus fabriqués; tout traitement pouvant, suivant l'opinion de notre médecin conseil, être raisonnablement reporté jusqu'à votre retour dans votre pays d'origine.
- * **Concernant l'assistance non-médicale:** les appareillages médicaux et les prothèses (dentaires, auditives, médicales); les cures thermales, leurs conséquences et les frais en découlant; les frais d'optique (lunettes et verre de contact par exemple).



Y a-t-il des exclusions à la couverture?

Exclusions générales

- ! **Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires**
- ! **La participation volontaire d'un Assuré à des émeutes ou grèves, rixes ou voies de fait**
- ! **Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité**
- ! **Les conséquences de l'usage de médicaments, de drogues, de stupéfiants et produits assimilés non ordonnés médicalement, et de l'usage abusif d'alcool**
- ! **Tout acte intentionnel de votre part pouvant entraîner la garantie du contrat.**



Où suis-je couvert?

- ✓ Cette police d'assurance couvre l'assuré dans les pays mentionnés dans la police d'assurance.



Quelles sont mes obligations?

- Payer la cotisation
- Transmettre les documents nécessaires en cas de demande d'indemnisation.



Quand et comment effectuer les paiements?

La cotisation est communiquée à l'Adhérent avant l'Adhésion et comprend les taxes et frais applicables. Elle est payée à l'Assureur au moment de l'Adhésion par les moyens de paiement acceptés.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?

Les garanties prennent effet le jour du début du Voyage et se terminent le jour du retour au domicile.



Comment puis-je résilier le contrat?

L'adhérent a le droit de se rétracter de son adhésion si l'adhésion a été achetée plus de 30 jours avant la date de départ et si la période de couverture est supérieure à un mois, avec effet immédiat dès la notification de la rétractation.

Dans ce cas, vous pouvez vous rétracter dans un délai de 14 jours à compter de la date de début de l'adhésion.